

RÉNOVER VOTRE HABITATION : DE NOMBREUX AVANTAGES



- Améliorer votre confort et votre santé, grâce à une maison mieux isolée, plus lumineuse, bien ventilée, avec une meilleure qualité de l'air et une bonne insonorisation.
- Diminuer votre facture énergétique ainsi que votre empreinte écologique.
- Embellir votre bien immobilier et augmenter sa valeur patrimoniale.
- Évitez les problèmes et/ou les dégradations futures.
- Diminuer la dépendance énergétique de la Wallonie.

N'attendez pas pour rénover votre habitation !

Les techniques de rénovation actuelles permettent déjà d'atteindre le **label PEB A**.

Après les travaux, vous recevez un nouveau certificat PEB



DÉCOUVREZ LES PARTICIPANTS AU PROJET PILOTE :

- Andenne
- Écaussinnes
- Enghien
- Eupen
- Flémalle
- GAL Tiges et Chavée (Ohey, Gesves, Assesse)
- Greova (Chaufontaine, Ferrières, Lierneux, Sprimont)
- Lessines
- Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Province de Luxembourg (Neufchâteau, Parc Naturel de Gaume: Aubange, Étalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton)



VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE AU PROJET PILOTE ?

N'attendez plus pour rénover votre habitation et contactez votre commune pour connaître la marche à suivre.

LE CONTACT DANS MA COMMUNE :

Besoin de plus d'informations en matière d'économie d'énergie ?
Rendez-vous dans l'un des 16 Guichets Énergie Wallonie pour profiter de conseils gratuits et personnalisés !
<http://energie.wallonie.be>

Rénovons
mieux

pour
vivre
mieux



MA COMMUNE
M'ACCOMPAGNE
DANS MES PROJETS
DE RÉNOVATION



Avec l'aide de l'instrument financier LIFE de la Commission européenne LIFE IP CA 2016 BEREEEL!

RÉNOVEZ VOTRE HABITATION

GRÂCE AU SOUTIEN DE LA WALLONIE !

Votre maison fait partie des 75% de logements wallons à avoir été construits avant 1985 ? Si c'est le cas, une rénovation énergétique bien pensée peut le rendre moins énergivore et plus confortable !

WALLORENO, c'est quoi ?

Une campagne destinée à promouvoir la stratégie de rénovation des bâtiments mise en place par la Wallonie pour améliorer les performances énergétiques du parc immobilier.

L'objectif de la Wallonie

Atteindre le **label PEB A** en moyenne sur l'ensemble du parc de logements wallon d'ici 2050 !

LES NOUVEAUX OUTILS

Pour vous aider à rénover et à atteindre le **label PEB A**, la Wallonie met en place de nouveaux outils d'accompagnement de votre projet :

- **Le quickscan** : grâce à cet **outil en ligne** vous pouvez évaluer rapidement, et sans l'aide d'un professionnel, le niveau énergétique de votre bâtiment ainsi que les travaux envisageables pour viser le **label PEB A**.
- **La feuille de route** : intégrée dans l'**audit logement**, elle établit la **trajectoire personnalisée de rénovation** à suivre pour que votre logement atteigne ou dépasse l'objectif du **label PEB A**. Rédigée par un **auditeur agréé**, elle est indispensable pour l'obtention de primes Habitation de la Wallonie.

UN PROJET PILOTE POUR STIMULER LA RÉNOVATION

Vous avez un projet de rénovation ?
Vous voulez améliorer votre logement ?
Vous voulez connaître les performances énergétiques de votre bien ?
Alors votre commune peut vous aider !

En effet, elle fait partie des 10 communes pilotes sélectionnées pour tester et promouvoir les outils quickscan et feuille de route.

Grâce à elle, vous pourrez bénéficier en exclusivité de ces outils et d'un accompagnement dans vos démarches.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- **Étape 1** : Votre commune réalise avec vous un **quickscan** en ligne de votre logement, et ainsi, évalue rapidement son niveau énergétique et les travaux à envisager.
- **Étape 2** : En fonction du potentiel d'économie d'énergie issu du quickscan et des informations concernant le timing et le montant global des travaux envisagés, votre bâtiment pourra être sélectionné pour faire l'objet d'un **audit Logement** par un auditeur agréé. Grâce à cet audit, vous obtiendrez la **feuille de route** qui établit la trajectoire à suivre pour que votre bâtiment atteigne ou dépasse le **label PEB A**. Cet audit vous donnera aussi accès aux **primes Habitation** de la Wallonie.
- **Étape 3** : Sur base d'un dossier de candidature, votre logement pourra être sélectionné pour bénéficier d'un **accompagnement dans la réalisation des travaux** de rénovation indiqués sur la feuille de route et par la suite, d'un suivi de la consommation énergétique de celui-ci.

POURQUOI Y PARTICIPER ?

- Pour obtenir, grâce à l'expertise et aux conseils d'un **auditeur logement agréé**, un plan clair précisant l'ordre et le budget des travaux de rénovation à entreprendre.
- Pour profiter d'un **accompagnement par votre commune et d'experts** dans la réalisation des travaux.
- Pour bénéficier d'une **aide financière** pour l'audit logement qui s'ajoute aux aides régionales.
- Pour avoir accès au **suivi des consommations** qui vous permettra de connaître les bénéfices des travaux effectués.

RÉNOVER SON HABITATION,
C'EST À LA FOIS BON
POUR LA PLANÈTE, VOTRE
CONFORT, VOTRE SANTÉ
ET VOTRE PORTEFEUILLE !